

**Effort collectif concernant
la santé environnementale des enfants
du Nouveau-Brunswick**

Structure de mise en oeuvre

Comité de stratégie

À l'intérieur de l'effort collectif, le comité de stratégie est un organisme de surveillance composé de représentants de huit agences. Les nouveaux représentants sont nommés par les membres du comité de stratégie. Lors de la rencontre annuelle, les participants auront l'occasion de suggérer des représentants au comité stratégique pour l'année suivante. Le comité de stratégie fonctionne par consensus.

Représentation

- 4 représentants du gouvernement (ministère de l'Environnement, ministère de la Santé, et un autre ministère fédéral ou provincial possédant un mandat relatif à la santé environnementale des enfants);
- 5 représentants d'organisations non gouvernementales (incluant au moins une ONG de la santé et une autre de l'environnement);

Durée du mandat

- La durée d'un mandat est de 2 années.
- Un membre peut servir durant 2 mandats consécutifs seulement. Après quatre années, une année complète doit s'écouler avant que le membre devienne éligible à servir encore sur le comité de stratégie.
- Un système de mentorat peut être utilisé pour faciliter l'intégration des nouveaux membres du comité stratégique. Le mentor et le mentoré sont impliqués dans les décisions par voie de consensus.

Rôles du comité de stratégie

- Maintenir la vision, la mission et la direction stratégique.
- Surveiller la stratégie entière.
- Rechercher des occasions et intervenir pour régler les défis.
- Être responsable des questions fiscales.
- Être responsable de la stratégie de communication.
- Être responsable de l'image publique de l'effort collectif.
- Être responsable des liaisons stratégiques avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Être responsable de se tenir à jour de ce qui arrive en dehors de la province.
- Être responsable de s'assurer du fonctionnement du comité de mise en oeuvre.
- Être responsable de la succession des membres du comité.
- Être responsable de la reconnaissance des nouvelles équipes et de la dissolution des équipes qui ont rempli leurs fonctions et terminé leur service.
- Assure que la rencontre provinciale annuelle et la consultation annuelle de la direction soient organisées.

Co-président.e.s du comité de stratégie

Un représentant d'une ONG et un représentant d'une organisation gouvernementale servent à la présidence et à la vice-présidence du comité de stratégie. Cette association fait en sorte que les perspectives des deux types d'organisations sont représentées dans les discussions et les décisions. On devrait aussi tenir compte du mandat bilingue de notre effort collectif.

Rôles et responsabilités des co-président.e.s

- Planifier et faciliter les rencontres du comité de stratégie.
- Soutenir la planification et la coordination de la rencontre provinciale annuelle et la rencontre annuelle jointe de stratégie.
- Fournir soutien et conseil au secrétariat.
- Développer le budget de l'effort collectif.
- Les co-président.e.s doivent collaborer dans la réalisation de leurs responsabilités.
- Les co-président.e.s s'assure que le rapport annuel est préparé au moment opportun.

Admissibilité et durée du mandat de la co-présidence

- Un membre peut servir à la co-présidence durant un mandat de 2 ans.
- Les mandats des co-président.e.s sont décalés.
- Au milieu du mandat des co-président.e.s, le comité de stratégie est responsable de trouver un candidat potentiel pour assurer une transition sans heurts à la fin du mandat.

Comité consultatif

Le comité consultatif est composé de supporteurs de l'effort collectif. Le rôle du comité consultatif est d'établir une liaison stratégique avec l'effort collectif et d'en parler publiquement. Les membres du comité consultatif sont nommés pour un mandat de 3 ans par le comité de stratégie.

Secrétariat

Le personnel du secrétariat est nommé par le comité de stratégie pour exécuter les décisions du comité de stratégie tel que requis. Le personnel du secrétariat se rapporte au comité de stratégie.

Rôles du secrétariat

- Organiser les rencontres du comité de stratégie, la mise en œuvre du réseau, les rencontres consultatives mixtes et enregistrer les débats.
- Organise la rencontre provinciale annuelle et la consultation annuelle de la direction.
- Est responsable pour la rédaction d'un rapport d'étape annuel.
- Fournir un modèle au réseau de mise en œuvre pour le rapport de celui-ci lors de la rencontre provinciale annuelle.
- Soutenir les chefs d'équipes dans l'organisation des réunions d'équipe.
- Fournir un modèle d'enregistrement des débats des rencontres aux chefs d'équipe et maintenir les archives des comptes-rendus des rencontres des équipes.

Réseau de mise en œuvre

Le réseau de mise en œuvre consiste des chefs d'équipes de chaque équipe en fonction, tel que nommés par les équipes respectives, et de 2 membres du comité de stratégie, tel que nommés par le comité stratégie. Le réseau de mise en œuvre se rapporte au comité de stratégie et fournit ses comptes-rendus au secrétariat.

Rôles du réseau de mise en oeuvre

- Coordonner les travaux des équipes pour éviter les duplications et pour trouver les domaines de coopération.
- Faire parvenir les rapports trimestriels des équipes à tous les intéressés.
- Établir les liaisons entre la stratégie et les intervenants.
- Rechercher les occasions et régler des défis.
- Soutenir les chefs d'équipes pour les aider à maintenir le dynamisme.

Équipes

Des équipes sont formées chaque fois que deux ou plus agences impliquées dans l'effort collectif sont intéressées à travailler ensemble sur un des buts ou objectifs établis dans la stratégie d'action.

Rôle des équipes

- Mettre en oeuvre les buts et objectifs tels que décrits dans la stratégie d'action.

Rôles des chefs d'équipe

- Être responsable de s'assurer que des notes sont consignées lors des rencontres des équipes selon le modèle fourni par le secrétariat (sujets d'intervention, sujets discutés, participants, décisions, date).
- Être responsable de s'assurer que les comptes-rendus sont expédiés au Secrétariat.
- Aviser le comité de stratégie si et quand une équipe doit être dissoute.
- S'assurer que les équipes se rencontrent lorsque nécessaire et se concentrent sur leur but ou objectif.

Rencontres annuelles

Rencontre annuelle provinciale : La rencontre annuelle provinciale sera ouverte à tous ceux qui aimeraient participer à l'effort collectif. Elle sera organisée pour fournir des occasions d'établir des relations, pour faire progresser le plan d'action stratégique et pour contribuer au développement professionnel.

Consultation annuelle de la direction : L'objectif des consultations annuelles de la direction est d'établir des relations entre la direction générale et les directions des équipes. Durant cette rencontre, les participants identifieront les occasions et les défis et s'assureront que le plan d'action stratégique est mis en oeuvre d'une manière efficace. Cette rencontre réunira les membres du réseau de mise en place avec ceux du comité stratégique.

Représentation

Ceci est un effort collectif de divers groupes et organisations et c'est pourquoi, nous ne pouvons pas nous prononcer pour les agences impliquées. Toutefois, nous pouvons offrir notre appui à ceux qui voudraient jouer un rôle de représentation en leur fournissant des renseignements qui peuvent les appuyer dans leurs activités ou les mettre en contact avec des groupes ou des organisations qui s'occupent d'enjeux semblables.

